

Province, après ce que nous en avons rapporté le mois passé.

*Ce qui
est exigé
des Etats,
& leur
réponse.*

Le jour même du départ de Sa Maj. Prussienne pour retourner à *Berlin*, qui étoit le 24. Janvier, Elle fit déclarer par ses Officiers aux Députés des Etats de la Principauté, qu'ils eussent à lui prêter hommage. Les Etats ayant demandé trois jours pour délibérer sur cette proposition, ils remirent le 27. à ces Officiers une réponse, par laquelle ils exposent les raisons qui ne leur permettent pas de faire ce que le Roi demande d'eux, en voici la traduction.

« La proposition que les Commissaires de
» guerre du Roi de Prusse ont faite de bouche
» le 24. de ce mois, & plus amplement par la
» lecture d'un Ecrit, à la Cour générale des Taxes, & ensuite aux Députés du Trésor, ayant
» été duëment raportée à l'Assemblée publique,
» on a reconnu qu'elle étoit contraire à la
» Constitution du Pays, aux Droits & Préro-
» gatives des Etats, & au Serment de tous les
» Envoyés, Députés & Officiers du Pays, qui
» composent l'Assemblée publique; & qu'en
» conséquence, n'étant pas en leur pouvoir de
» s'y prêter, ils se promettoient de l'équité du
» Roi de Prusse, pour la personne duquel ils
» avoient d'ailleurs tout le respect dû à un si
» grand Prince, qu'il desaproveroit lui-même
» la moindre démarche qu'ils voudroient faire
» contre leur serment, & ne ressentiroit pas le
» refus que la religion & l'honneur leur arrachoit; d'autant que Sa Maj. demanderoit elle-même de ses propres Sujets, dans de semblables conjonctures, la même fidélité & le même
» attachement à leur devoir.

» C'est-là le rapport que je suis chargé de
» faire,